

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

CANTON DE DESVRES

MAIRIE D'HERVELINGHEN

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 21 septembre 2021 à 19h

Le vingt et un septembre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de la Commune d'Hervelinghen s'est réuni à 19 heures après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre Ammeux, Maire en exercice. La réunion se tient dans la salle de classe afin de respecter les règles de distanciation sociales.

Avant l'ouverture de la séance, présentation de madame Régine Lannoy, secrétaire stagiaire depuis le 20 septembre. Ses 20 heures hebdomadaires sont organisées pour être compatibles avec un emploi dans une autre mairie de la région, avec des horaires répartis sur 4 jours. La permanence du lundi sera ouverte jusqu'à 18 heures pour offrir une possibilité d'accueil du public élargie. Le Conseil souhaite la bienvenue à Madame Lannoy

- **Approbation du huis clos** en raison de la crise sanitaire covid : à l'unanimité
- **Approbation du Procès-verbal de la réunion de CM du 2 juin 2021**
- **Désignation du secrétaire de séance** : Il est procédé conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Hélène Gras ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été élue pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée

Etaient présents : Pierre Ammeux, Hubert Delplanque, Dominique Rigaux , Thibault Doutriaux-Poulet, Frédéric Dutertre, Sandrine Sergent, Laurent Darré, Hélène Gras, Raphaël Crépin , et par visioconférence : Stéphanie Comte

Absent excusé: Brigitte Honvault, qui donne procuration à Raphaël Crépin

Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance

Question 1 : délibération sur l'adhésion au groupement de commandes de la FDE sur la base d'un nouvel acte constitutif

Il s'agit de renouveler le contrat de fourniture d'électricité avec la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais. Le conseil approuve cette adhésion à l'unanimité.

Question 2 : délibération sur un dossier CCAS

Sandrine Sergent explique le cas particulier d'une famille du village. Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de contribuer à hauteur de 400 euros au besoin identifié.

Question n°3 : délibération sur la mise en place d'une aide dont le maire serait l'exécutif et l'ordonnateur de la dépense sans qu'il soit besoin de réunir le conseil municipal sur chaque demande. A définir les règles d'attribution

Le Maire est autorisé sous réserve de l'approbation de la 1^{ère} adjointe à aider financièrement une famille dans le besoin à hauteur de 100 euros pour une personne seule ou un couple, plus 20 euros par personne à charge. Si nécessaire, la question sera posée lors de la réunion du conseil suivante afin de décider ou non de prolonger l'aide accordée.

Le conseil approuve cette décision à l'unanimité moins une abstention.

Question n°4 : présentation d'une étude sur la révision de la taxe d'aménagement.

Une discussion s'engage entre le Maire et l'ensemble des conseillers, afin d'envisager de baisser la taxe communale actuellement maximale (5%), afin de l'aligner sur les usages des villages environnants (de 1 à 3%), le niveau de 5% étant pratiqué essentiellement dans les communes du littoral.

La question sera mise à délibération lors du prochain conseil du 23 novembre 2021, afin de rendre une décision avant le 30 novembre

Question 5 : délibération autorisant le Maire à établir des demandes de subventions dans le cadre d'un OSMOC (Opération de Sécurité à Maitrise d'Ouvrage Communale), de la DETR et des Amendes de Police dans le cadre du projet de sécurité routière en cours d'élaboration par le bureau d'étude V2R

Pour obtenir une subvention à hauteur de 40% des frais engagés pour le projet de sécurité routière, il faut déposer le dossier OSMOC avant le 22 octobre, ainsi que le dossier DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux), aide de l'Etat cumulable avec l'aide départementale OSMOC.

Le conseil approuve cette démarche à l'unanimité

Questions diverses :

- *La maison communale* : les membres du Conseil sont tous impliqués dans le projet. La 3^{ème} adjointe va reprendre contact avec Charlotte Filbien pour définir la date et le lieu du 1^{er} atelier.
- *Dossier sécurité routière* : il est porté à la connaissance du Maire qu'un nouvel accès à la route départementale a été apparemment ménagé par une large destruction de haie, côté ouest du village. Il convient d'en informer le département pour suite à donner.
- *Entretien des haies à Ramsault* : certaines haies ne sont pas accessibles aux machines de M. Pourre. Veiller cependant à prévenir l'AAEPM qu'un entretien manuel doit être assuré jusqu'aux dernières maisons
- *prévention-des-inondations* La commune est toujours en attente du démarrage du projet PAPI (prévention-des-inondations) sous la houlette du SYMSAGEB (SYndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais). Une réflexion est engagée pour envisager des actions simples et si possible rapides à mettre en œuvre à moindre frais. Une réunion aura lieu le 29 septembre dans la salle de classe de l'école de Havelinghen afin d'en débattre avec des représentants de la Communauté de Commune, du Parc Naturel, du Département, de la SYMSAGEB et de la Chambre d'Agriculture. Le conseil municipal y sera représenté par M le Maire, Mme Stéphanie Comte, Mme Hélène Gras et une liste de propositions élaborées en collaboration avec Mme Sandrine Sergent.
- *Projet de murets de silex* : les silex sont récoltés, le projet suit son cours
- *Site internet* : Thibault Doutriaux-Poulet va pouvoir former Mme Lannoy, le Maire et la 3^{ème} adjointe.
- *Colis de Noël des aînés* : l'opération de l'année 2020 sera reconduite cette année pour offrir un cadeau festif aux aînés avec des produits qualitatifs régionaux, pour un budget d'environ 50 euros par personne. Responsable : la 3^{ème} adjointe.
- *Fête de Noël* : les enfants du village ont beaucoup apprécié en décembre 2020 leur rencontre personnalisée avec le Père Noël, la distribution de cadeaux sera reconduite avec la participation de Capanim. Il est envisagé de mettre à profit le recul de l'épidémie pour proposer un spectacle dans l'église, avec l'accord de l'Abbé Deryck, le vendredi 17 ou le samedi 18 décembre. Responsable : la 3^{ème} adjointe.
- Demande est faite par M Darré de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil la création de la rue des Coquelicots (actuellement connue sous le nom de la rue Pasteur)
- *Elections 2022* : prévoir la tenue des bureaux de vote les 10 et 24 avril, puis les 12 et 19 juin
- *Prochains Conseils municipaux* : 23/11/2021, 18/1/2022, 22/3/2022, 17/5/2022 et 5/7/2022

La séance est levée à 21heures 20

Fait à Havelinghen le 22 septembre 2021

Pierre Armeaux Maire d'Havelinghen

